

Session on economic issues in modern
telecommunication/ICT markets Q4/1

**Régulation concurrentielle des
secteurs de télécommunications /TIC
en Côte d'Ivoire**



25 Septembre 2018

PLAN

- ▶ **Avant 2012**
- ▶ **Constat**
- ▶ **Reforme du cadre réglementaire dès 2012**
- ▶ **Etudes socio-économiques menées**
- ▶ **Politiques structurantes résultantes**
- ▶ **Impact**

- ▶ Un cadre réglementaire existant depuis 1995...
- ▶ ... exclusivement ex-ante
 - ▶ Délivrance des autorisations aux opérateurs
 - ▶ Suivi des obligations des cahiers de charges
- ▶ Régulation concurrentielle limitée à la fixation des tarifs d'interconnexion

Constat

- ▶ Secteur des télécommunications / TIC fortement concurrentiel 20 ans après
- ▶ Asymétrie d'informations avec les opérateurs des secteurs régulés
- ▶ Tarifs des services de télécommunication élevés comparativement au revenu moyen par habitant et faible pouvoir de négociation des clients
- ▶ Multiplicité des pratiques anti concurrentielles (présence d'Effet club restreints, vente à perte, Subventions croisées, Duopole ...)
- ▶ Autorité de la concurrence peu outillée au traitement des aspects concurrentiels du secteur des télécommunications
- ▶ Absence de la notion de marchés et de puissance ⇔ absence de d'obligations

Reforme du cadre réglementaire dès 2012

- ▶ Nouveau Code des Télécommunications en 2012 : Ordonnance 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux télécommunications / TIC
- ▶ Qui fournit des prérogatives de gestion concurrentielle:
 - ▶ Définition des marchés pertinents
 - ▶ Introduction de la puissance sur les marchés
 - ▶ Suivi des marchés et incitation aux investissements (à la concurrence)
 - ▶ Encadrement tarifaires (tarifs de gros & détails)
 - ▶ Obligations de comptabilité analytique
- ▶ Régulièrement mis à jour par des décrets
 - ▶ Ex : Décret 2015 -80 fixant les catégories des activités télécoms, Décret relatif à l'interconnexion et au dégroupage

→ Régulation concurrentielle sectoriel importante

Etudes Socio - économiques menées

- ▶ Régulation des offres de capacités nationales et internationale, nécessaires à la fourniture de l'internet pour tous en 2016
- ▶ Mise en œuvre de la comptabilité analytique par les opérateurs de télécommunications/TIC
- ▶ Construction d'un modèle de coûts de l'ensemble des services de télécommunication / TIC prenant en compte les évolutions des réseaux
- ▶ Modèles de calcul pour l'évaluation de contrepartie financières pour l'obtention de licences d'opérateurs mobiles et d'infrastructures
- ▶ Mise à jour des cahiers des charges

Etudes Socio - économiques menées

- ▶ Régulation sectorielle par la détermination des marchés pertinents et identification des opérateurs puissants du secteur des télécommunications/tic en Côte d'Ivoire
- ▶ Adressage des problèmes concurrentielles:
Analyses des problèmes anti-concurrentielles sur le marché des services mobiles
- ▶ Appel à candidature pour l'arrivée de câbles sous -marins et de nouveaux FAI

→ Opinion consolidée du Régulateur et d'expertises indépendantes rassurant l'ensemble des acteurs

Politiques structurantes résultantes

▶ Encadrement tarifaire:

- ▶ Décision de plafonnement des tarifs de capacité nationale et internationales : baisse de 50% des tarifs catalogues
- ▶ Décisions de plafonds tarifaires des tarifs de terminaisons d'appels

▶ Gestion des problématiques concurrentielles:

- ▶ Décision d'interdiction de la différenciation tarifaire des tarifs on-net / Off-net
- ▶ Décision de mise en œuvre du roaming national
- ▶ Effectivité de la portabilité des numéros mobiles
- ▶ Introduction d'un quatrième câble sous-marins et de nouveaux FAIs

Politiques structurantes résultantes

▶ Réduction de l'asymétrie d'informations

- ▶ Audit annuel des restitutions réglementaires des opérateurs
→ identification claire de l'ensemble des coûts des services de télécommunication
- ▶ Implémentation de nouveau modèle de coûts adapté aux réseaux NGN

Impact

- ▶ Taux de pénétration de la téléphonie mobile: **de 78% à 135,65%** entre 2012 et 2018
- ▶ Taux de pénétration de l'internet mobile: **de 1% à 68%** entre 2012 et 2018
- ▶ Baisse des tarifs de gros d'internet **d'au moins 50%**
- ▶ Augmentation de l'offre maximale des offres domestiques internet fixe **de 8 Mbps à 150 Mbps**
- ▶ Hausse de la largeur de bande passante internationale **de 20 Gbps en 2014 à 89 Gbps en 2017**
- ▶ **Baisse de 60%** des tarifs de terminaison d'appel de 2012 à 2017
- ▶ Prix Off net **2 fois supérieurs** à l'On-net (**10 fois supérieurs en 2014**)
- ▶ Attribution de la Licence 3G en 2012 et licence globale unifiée en 2016
→ . Le taux de couverture de la population: **60 % en 3G, 38% en 4G et 97% en 2G**
- ▶ **Plus de 10 000 km** de fibre optique construits en 2012 et 2018

Merci de
votre aimable
attention !

ADOPO Antony Virgil
Economie et Marchés, Prospective
Universelle et Statistiques – ARTCI

Chef de Service Coûts et Tarifs



20 34 58 80



adopo.antony@artci.ci